



### **AXE 3 : Les accompagnements**

#### **Atelier 3.1 : Professionnels, proches et personnes accompagnées : croiser les savoirs d'accompagnement**

**Arnaud Béal.** Psychologue social. Enseignant-chercheur à l'École de Psychologues Praticiens (EPP). Facilitateur-chercheur Capdroits.

#### **Les « personnes vulnérables » et le problème de la réalité**

Nous proposons dans cette communication de décrire et d'interroger des situations d'accompagnement de personnes signalées comme « vulnérables » dans des résidences sociales Adoma. Nous nous baserons pour cela sur des situations recueillies dans le cadre d'un travail d'enquête de terrain dans ces résidences sociales de l'agglomération lyonnaise, dans lesquelles interviennent des infirmières d'une association de médiation. Ce travail d'accompagnement consiste à « aller-vers » et à établir un lien avec les personnes qui ne demandent rien afin de les aider à se réinscrire dans leur droits et/ou dans des pratiques de soins. Cela nécessite aussi d'accompagner les personnes dans leur manière d'habiter leur logement, interrogeant les pratiques d'hygiène, le recours à des aides à domicile, les relations avec le voisinages et les « fréquentations », etc. Les situations que nous présenterons mettent en évidence que ces accompagnements se construisent dans des tentatives de dialogue (Markovà, 2007), dans lesquelles on tente d'influencer l'autre, de faire valoir son point de vue, afin de construire du *sens commun*, un « accordage ». Le dialogue n'étant pas toujours possible, créant des situations de tension, du moins de mésentente. Ces situations d'accompagnement posent la question de « la réalité » (Schütz, 2014) et de sa construction dans les rapports sociaux d'accompagnement. Comment les réalités entre accompagnés et accompagnants se rencontrent, trouvent des terrains d'entente ou se polarisent ? Comment le travail sur les représentations des intervenants pour changer le rapport à la réalité de personnes concernées peut s'avérer difficile voire impossible, nécessitant de protéger la personne contre son gré, au regard des dangers et des risques encourus ?